



# DÉLIBÉRATION

## du 20 mai 2025

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine BRANCHEREAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 mai 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le <u>21 MAI 2025</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.3.13</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b> <i>Pôle technique – Services espaces verts et voirie - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité</i>

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renforcer de manière saisonnière l'équipe technique et notamment les services espaces verts et voirie afin d'assurer l'entretien des espaces verts et la propreté des espaces publics au plan d'eau et de renforcer l'équipe déjà en place.

Il est donc proposé de recruter un agent pour une période de 2 mois et 2 jours.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ DECIDE de la création à compter du 30 juin 2025 d'un emploi non permanent d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, poste ouvert à temps complet.
- ▶ DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois et 2 jours du 30 juin 2025 au 31 août 2025.
- ▶ DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement.
- ▶ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Sandrine BRANCHEREAU  
Secrétaire de séance

Accusé de réception  
en préfecture 044-  
214400962-  
20250520-25313d-DE  
Reçu le 21/05/2025

Le Maire,  
Nadine YOU

